



DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 9 novembre 2021

Délibération
n°217-2021
Point 4.8.2

Point 4.8.2 de l'ordre du jour Remises de frais de scolarité 2020/2021

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme Grande Ecole ou dans le Programme Bachelors.

Il s'agit d'étudiants qui bénéficient :

- Soit d'une remise totale de leurs frais de scolarité en raison d'un aménagement dans le temps de leur cursus, tel que prévu par la délibération 5.6.4 du CA Unistra (tableau des exonérations 2019-2020) en date du 2 juillet 2019,
- Soit d'une remise totale ou partielle de frais accordée dans des cas spécifiques, tels que prévus par la délibération 4.1 du CA EM en date du 14 mai 2012, et décidée sur le fondement de la délégation de pouvoir accordée par le CA Unistra au Président de l'Université en date du 26 mars 2013 (délibération 2.4 CA Unistra).

Chaque demande est préalablement instruite par le service Bourses et action sociale de l'EM Strasbourg, puis pré-validée par la responsable financière, avant passage en Comité de direction.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont approuvé les remises de frais de scolarité accordées à 2 étudiants de l'EM Strasbourg au titre de l'année 2020-2021, à l'unanimité des membres présents et représentés.

| Nom | Montant de la remise | Commentaire |
|------------|----------------------|-------------|
| [REDACTED] | 4 250 € | |
| [REDACTED] | 8 500 € | |

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les remises de frais de scolarité accordées à 2 étudiants de l'EM Strasbourg au titre de l'année 2020-2021.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 32 |
| Nombre de voix pour | 29 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 2 |
| Ne participe pas au vote | 1 |

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 novembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT